



## Pension Alimentaire suite à mariage

Par **enkibilal**, le **09/07/2015** à **19:37**

Bonjour,

Je suis maman de deux enfants, j'ai une garde classique le père de mes enfants m'a toujours versé une pension alimentaire de 400€ pour mes deux enfants, en septembre dernier, je me suis mariée et depuis le mois de février 2015 il ne me verse plus que la moitié.

On s'entend plutôt bien alors je voulais lui laisser le temps mais il me dit que depuis l'achat de sa nouvelle maison et de sa nouvelle voiture, c'est plus compliqué pour lui.

Puis m'a dit que la vie devait être plus facile maintenant que je suis mariée.

Ma question est la suivante, le juge pourrait-il supprimer la pension alimentaire maintenant que je suis mariée? C'est ce que je lis sur certains forums. Alors qu'il gagne un salaire confortable? Je pourrais gérer mes enfants sans lui, mais je ne trouve pas ça normal vu qu'on les a fait à deux nos enfants!

Merci d'avance pour vos réponses.

JB